

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par

Mme Petex, M. Bourgeaux, M. Ray, M. Descoeur, M. Taite, M. Dive et M. Liégeon

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« domaines d'activités et de »

les mots :

« missions et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vient mettre le terme « missions » à la place du terme « domaine d'activités » en cohérence avec l'objet du présent article.